



SENEGAL

Intervention de la délégation sénégalaise

A l'occasion du débat général de la Commission de la Population et du développement, consacré au thème intitulé "L'expérience des Etats en matière de Population : les Adolescents et les Jeunes".

45^{ÈME} SESSION DE LA COMMISSION DE LA POPULATION ET DU DEVELOPPEMENT

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

New York, le 23 AVRIL 2012

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

En me réjouissant, au nom de ma délégation, de votre élection à la présidence de la 45^{ème} session de la Commission de la Population et du Développement, je voudrais partager les vues et l'expérience de mon pays sur le thème du débat intitulé ***"les Adolescents et les Jeunes"***.

De telles vues et considérations rejoignent, pour les appuyer, celles judicieusement exprimées par l'Algérie au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Permettez-moi, également, de me féliciter des Rapports du Secrétaire général en la matière, qui donnent une idée assez précise des grandes tendances démographiques actuelles et des problèmes y afférents.

Monsieur le Président,

Une croissance économique forte et durable capable de tirer les pays en développement des abysses de la pauvreté endémique exige inmanquablement la constitution d'un capital humain de qualité. Dans une telle entreprise, faut-il en convenir, les Adolescents et les Jeunes, frange majoritaire de la population, doivent y occuper, sans conteste, une place prépondérante.

"Réservoir inépuisable d'énergie et Fer de lance de nos Nations", pour reprendre cette sublime maxime, cette jeunesse reste pourtant aujourd'hui exposée à divers contraintes et défis en matière de santé, d'éducation et d'emploi, préjudiciables à l'orientation efficiente de son destin. Remédier à cette situation préoccupante requiert, sans aucun doute, une meilleure prise en compte des questions démographiques dans l'approche des politiques et stratégies nationales de développement.

C'est pourquoi, l'Etat du Sénégal, dans le sillage de la Conférence internationale de la Population et du Développement (CIPD), a pris la pleine mesure d'asseoir des politiques et programmes ambitieux dont la Déclaration de Politique de Population (DPP), appuyée par des Programmes d'Actions et d'Investissements Prioritaires quinquennaux et sectoriels.

Sur le plan institutionnel, outre la Direction chargée de la conception et de la coordination de la politique de population, des Instances de coordination, situées à divers niveaux de prise de décisions, ont été établies en vue de renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action de l'Etat dans ce domaine.

De même, la mise en place de réseaux sociaux, à composition hétérogène, a utilement contribué à une compréhension renforcée des questions de population.

Monsieur le Président,

Cet engagement résolu de mon pays d'assurer une meilleure maîtrise des phénomènes démographiques dans une approche intégrée du développement lui a permis d'amorcer une baisse de la fécondité.

En effet, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) établi à 5,7 enfants par femme en 1997 est passé à 5 enfants par femme en 2010 et attendrait, selon les projections, 3,4 enfants par femme en 2035. Le taux brut de natalité (TBN) a également atteint 38,3‰ en 2010.

En outre, une amélioration soutenue de la santé juvénile et infantile s'était illustrée, entre 1997 et 2010, par une baisse drastique du taux de mortalité infantile passé de 68‰ à 47 ‰, du taux de mortalité juvénile de 77 ‰ à 26‰.

Ces progrès ont été favorisés par les efforts consentis dans l'amélioration de l'offre et de la disponibilité des services de santé, la répartition rationnelle des structures sanitaires, ainsi que de l'application de mesures complémentaires relatives à la réduction des coûts des médicaments.

Par ailleurs, il convient de relever la priorité absolue accordée à la lutte contre le VIH/sida, se traduisant par un faible taux de prévalence, estimé en 2010 à 0,70 %.

En inscrivant cette volonté politique dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, le Sénégal a pris bien d'autres mesures positives parmi lesquelles la réduction des barrières financières à l'accès aux services de Santé de la Reproduction et l'élargissement de la gamme des méthodes contraceptives.

Celles-ci se sont renforcées par l'application des lois réprimant les mutilations génitales féminines et les violences faites aux femmes, ainsi que de certaines heureuses initiatives comme "Bajenu Gox" ou Marraine de quartier, visant à promouvoir, par la sensibilisation, l'amélioration de la santé maternelle, néonatale et infantile.

De plus, une attention particulière a été accordée à l'éducation et à la formation des Jeunes, se concrétisant par une amélioration conséquente, dans tous les sous-secteurs, du taux brut de scolarisation (TBS), en particulier celui des filles.

Monsieur le Président,

En dépit de toutes ces mesures et initiatives traduisant la volonté des Autorités sénégalaises à promouvoir les politiques démographiques, force est de constater que le chemin à parcourir reste encore long.

Sous ce rapport, ma délégation estime qu'un accent particulier devrait être mis dans la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des engagements souscrits.

Dans cet ordre d'idées, la délégation sénégalaise, pour conclure, est d'avis qu'il faudrait renforcer et mieux coordonner la coopération internationale dans ce domaine à l'appui des politiques de population, et de veiller à y intégrer pleinement les aspects liés au développement durable.

Je vous remercie.